



Le Président

District de Football de la Seine Maritime
M. Jean LIBERGE
Président
575 avenue du Mal Juin
76230 BOIS GUILLAUME

Paris, le 19 juin 2020

Monsieur le Président,

A la suite de vos différents échanges avec les représentants de la Ligue de Football Amateur, je tiens à vous remercier ainsi que votre Comité de Direction d'avoir revu la position qui était initialement la vôtre quant à l'application de la décision du Comex du 16 avril dernier. J'ai bien noté que votre comité de direction souhaitait, au travers de sa décision initiale, apporter une réponse à certains clubs dont les demandes peuvent totalement se comprendre. Mais comme vous l'avez compris, il est essentiel pour la cohérence du dispositif mis en place et pour son équité que les principes fondamentaux portés par cette décision soient appliqués de manière homogène en tout point du territoire. La décision du Comex a été guidée par la volonté d'assurer un traitement identique de tous les clubs et de prendre en compte la spécificité de la situation de cette saison tout en ne sacrifiant pas l'avenir aux décisions de court terme. La position adoptée au final par votre Comité de Direction est cohérente et responsable.

Je souhaite vous transmettre tous mes encouragements pour le travail de consolidation de la fusion difficile des trois anciens districts du département de Seine Maritime. Je sais l'énergie que vous y consacrez, et soyez certain que vous pouvez compter sur la poursuite de l'appui méthodologique de la Ligue de Football Amateur, au travers de M. Alain Casteran, pour conduire ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Noël LE GRAËT